

Séance du 14 janvier 2010

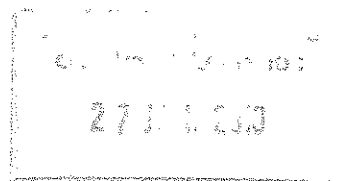
N°2010.01.A.2.

**OBJET : PÔLE JEUNESSE COMMUNAUTAIRE - AIDES A L'EQUIPEMENT MOBILIER -
CONVENTIONS AVEC LA CAF**

Le quatorze janvier deux mille dix à seize heures trente minutes, les membres du bureau communautaire, légalement convoqués, se sont réunis en séance ordinaire au Moulin de Veigné sous la présidence de Monsieur Jacques DURAND.

Etaient présents :

- Commune d'Artannes-sur-Indre : M. Pascal HOULARD
- Commune d'Esvres-sur-Indre : Mme Lucie DEGAIL
- Commune de Montbazou : M. Bernard REVECHE
- Commune de Monts : M. Jacques DURAND
- Commune de Saint-Branches : M. Bernard BOURINEAU
- Commune de Truyes : M. Jean-Claude LANDRE
- Commune de Veigné : M. Patrick MICHAUD



Absent excusé :

- Commune de Sorigny : M. Alain ESNAULT

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 15 avril 2008 portant délégation au bureau du pouvoir d'autoriser les demandes de subventions au profit de la Communauté, approuver les plans de financement correspondants en conformité avec les autorisations budgétaires, et passer à cet effet les actes nécessaires ;

Vu la décision du conseil d'administration de la caisse d'allocations familiales d'Indre et Loire du 28 septembre 2009 portant attribution à la CCVI :

Pour l'achat de mobilier destiné au pôle jeunesse communautaire à Montbazou :

- d'une aide à l'équipement sous forme de subvention à hauteur de 2 500 €, soit 49,80 % du programme d'investissement estimé à 5 020,00 € HT ;

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire décide à l'unanimité :

- **D'autoriser** M. le Président ou son représentant à signer avec la CAF Touraine la convention correspondante d'aide à l'équipement.

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte.

Transmis à la Préfecture le :

26 JAN. 2010

Publié ou notifié le :

28 JAN. 2010

Pour extrait conforme

Le Président,



Jacques DURAND

